



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard, de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal, de GOY Francis à GOY Corinne, de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Absents excusés : CENCI Antoine : VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentés : 5
Votants : 24

Délibération n° D2024_002- FINANCES

Attribution d'une subvention au foyer socio-éducatif du collège Gaspard Monge de Saint Jeoire

La commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention au foyer socio-éducatif du collège de Saint-Jeoire.

Le foyer participe au financement des sorties à la journée, des voyages scolaires, d'interventions au collège. Il organise la journée des talents, qui permet aux élèves de présenter leurs talents artistiques à leurs camarades. Il permet enfin l'ouverture de la ludosphère aux élèves sur le temps méridien. Il sollicite une subvention de 1.707 € pour l'année 2024

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1.707 € au foyer socio-éducatif du collège Gaspard Monge à Saint-Jeoire
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Gérard MILESI

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24
Publication en ligne le 05/03/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS